

"Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré"

Joseph Wresinski (1917-1988) Fondateur du Mouvement ATD Quart Monde

Juin 2020

Contribution au rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme sur la "transition juste": personnes en situation de pauvreté et développement durable

ATD Quart Monde se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de contribuer au rapport du Rapporteur Spécial sur la "transition juste": personnes en situation de pauvreté et développement durable.

Les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté sont confrontées à de multiples obstacles sociaux, économiques, culturels et institutionnels qui les empêchent de jouir de leurs droits fondamentaux. Les 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 ont soulevé l'espoir de réaliser l'ambition de "ne laisser personne de côté" en mettant fin à la pauvreté partout et sous toutes ses formes (ODD1) et en réduisant les inégalités (ODD10). À cette fin, il est important de reconnaître et apporter une réponse au cumul d'insécurités auxquelles doivent faire face en même temps les personnes en situation d'extrême pauvreté.

1. Les personnes en situation d'extrême pauvreté paient le lourd tribut des dégradations environnementales.

La grande majorité des personnes en grande pauvreté dans le monde habitent dans des zones sujettes aux inondations et à la sécheresse, sans accès ou avec un accès limité à l'eau potable et à l'assainissement en raison du coût, de l'absence d'infrastructures ou de services non fournis aux zones d'habitat précaire. L'élévation du niveau de la mer est pour elles une dure réalité, pas une éventualité lointaine. L'érosion du sol résultant des décennies de déforestation provoque des glissements de terrain qui détruisent leurs maisons. Pour gagner leur vie, elles acceptent des conditions de travail dangereuses, sont exposées à des polluants nocifs pour leur santé et à des accidents. Elles doivent se contenter des produits alimentaires bon marché et pourvus d'ingrédients chimiques peu nutritifs.

Dans les pays industrialisés également, les personnes en situation d'extrême pauvreté sont les plus touchées par le réchauffement climatique. A titre d'exemple, elles représentaient un pourcentage disproportionné de la surmortalité exceptionnelle de la population âgée de la métropole parisienne lors de la canicule qu'a connue l'Europe en 2003¹. À la Nouvelle-Orléans, lors de l'ouragan Katrina en 2005, les personnes pourvues de moyens sont parties avant le cataclysme; celles qui n'avaient pas de ressources ou de voitures privée (en grande majorité des personnes en situation de pauvreté, des Afro-américains, des personnes âgées) sont restées et piégées par la crue².

L'histoire suivante à Bangui, en République centrafricaine, met en lumière de nombreuses problématiques.

Barclay, sa femme Cyndie et leurs deux enfants se sont installés sur les rives de la rivière Oubangui. Ils ont quitté leur ancien quartier, qui était dangereux, où ont régulièrement eu lieu

des tirs entre « groupes d'auto-défense» et groupes rebelles, où ceux-ci ont monté des communautés de confessions différentes les unes contre les autres. Mais leur répit fut de courte durée. La rivière a inondé leur nouveau quartier à la saison des pluies. L'ampleur du désastre fut une preuve du dérèglement climatique, qui s'ajoute à des anciennes et nombreuses atteintes à l'environnement.

Avec d'autres riverains, Barclay a bien essayé de résister à la montée du fleuve, essayant de protéger sa famille contre les risques de paludisme ou de typhoïde venant des eaux souillées par le débordement des latrines et des fosses septiques. Mais leur maison a finalement été submergée, ainsi que le petit kiosque où Cyndie vendait du savon et des produits d'épicerie quand ce que gagnait Barclay ne suffisait

pas pour faire vivre sa famille. N'ayant plus que peu d'argent et ne connaissant aucun autre endroit, ils ont décidé de retourner là d'où ils étaient partis pour fuir la violence. Provisoirement, pensaient-ils. Mais ils n'ont pas pu remettre leurs enfants à l'école ni économiser suffisamment d'argent pour redémarrer un petit commerce. Leur vie est encore plus difficile qu'auparavant. Cyndie souffre de ne pas pouvoir contribuer aux revenus de la famille. Barclay se retrouve au point de départ.

En toile de fond de cette histoire, ce sont de nombreux défis dans le pays liés au développement : exploitation forestière sans restriction au profit des économies d'autres nations, essences d'arbre abattues pour la production de charbon de bois et l'approvisionnement en bois de chauffage, disparition progressive de la forêt, mise en danger de l'habitat des animaux. Les rivières détournées de leurs lits naturels pour irriguer les mines d'or et de diamants sont polluées par les produits chimiques. Les gens s'appauvrissent malgré leur dur labeur, ce qui conduit à la migration vers les villes pour leur survie.³

L'exemple ci-dessus illustre combien la justice environnementale et la justice sociale sont étroitement liées. La réalisation des ODD 12, 13 et 15, qui sont plus directement liés à l'action environnementale et climatique, nécessite de fait des politiques et des mesures répondant à de nombreux défis liés à d'autres ODD: énergie abordable et propre (ODD7), travail décent (lié à l'ODD 8), logement et habitat sûrs (liés à l'ODD11), entre autres.

2. S'assurer que les politiques et les mesures liées à la transition écologique n'aient pas d'impact négatif sur les personnes en grande pauvreté

Non seulement sont-elles exclues des avantages promis par le modèle actuel de production et de consommation - qui épuisent les ressources naturelles - les personnes en grande pauvreté sont également pénalisées par les projets « d'énergie propre » conçus sans leur consentement et participation. Ces impacts négatifs, tels la dépossession des populations locales de leur terre et leurs ressources, ou la coupure des liens culturels et historiques subies par des communautés autochtones, soulèvent de graves préoccupations concernant la violation des droits de l'homme⁴.

À Manille, des milliers de familles ont vu leurs habitations, construites le long des canaux ou sous des ponts de la ville, complètement démolies en 2014 pour nettoyer les voies navigables. Elles ont été déplacées loin de la ville, coupées de leurs moyens de subsistance, confrontées à la difficulté de trouver du travail et une école qui accepte leurs enfants dans les nouveaux lieux. À la Nouvelle-Orléans, des milliers de familles à faible revenu n'ont toujours pas pu trouver de logement convenable des années après l'ouragan Katrina. Les logements sociaux rénovés à louer ou à vendre sont inabordables pour eux. Les quartiers mal desservis par le passé n'ont pas été reconstruits, contrairement aux quartiers riches et touristiques de la ville. Le chômage est élevé, les commerces et les services publics ont pratiquement disparu⁵.

Sur la voie vers une économie zéro carbone, les pays investiront-ils des milliards exclusivement dans des technologies de pointe qui génèrent essentiellement des emplois pour les ingénieurs, les spécialistes du numérique et les travailleurs hautement qualifiés ? Ou investiront-ils également dans des activités « à faible technologie » telles que l'isolation thermique des bâtiments, la plantation d'arbres, la restauration des espaces naturels, les systèmes locaux de partage des ressources ? Les emplois créés dans ces domaines *low-tech* sont plus facilement accessibles aux personnes en situation de pauvreté.

3. Une transition juste sous l'angle du travail et de l'emploi

À l'échelle mondiale, les actions visant à façonner une économie verte ne profitent pas automatiquement aux populations les plus vulnérables⁶. En témoigne l'exemple suivant dans le delta du Mékong : un groupe de 70 familles assurait sa subsistance par la collecte de déchets, la récupération et le recyclage des matériaux. L'installation d'une usine de traitement des déchets a supprimé leur gagne-pain sans qu'aucun plan n'ait été proposé pour leur reconversion ou leur formation dans d'autres secteurs professionnels. Seuls 15 des 150 adultes ont été embauchés comme agents de sécurité ou pour de petits travaux temporaires. Si la "transition juste" se limite aux conventions collectives et aux pouvoirs de négociation entre employeurs et salariés, elle risque de fort de laisser pour compte une large majorité des travailleurs

dans le monde, qui sont dans le secteur informel et qui n'ont pas de représentants ou d'organisations syndicales pour les défendre.

La cible 1.B des ODD appelle à « mettre en place des cadres d'action viables (...) afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté», et la cible 8.3 des ODD concerne la promotion de politiques « qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation ». Au Guatemala et à Madagascar, ATD Quart Monde cherche à atteindre les personnes qui travaillent dans le secteur informel, dans des emplois précaires et mal payés. Le programme «Travailler et apprendre ensemble» (TAE) les aide à s'organiser les accompagne dans des activités génératrices de revenus dans un environnement et un esprit de solidarité. TAE Guatemala leur permet également une formation professionnelle afin qu'elles trouvent du travail dans le secteur formel. Outre les fonctionnaires et agents de l'État, les représentants des travailleurs et les employeurs, il est important de travailler avec les associations en contact direct avec les populations vulnérables afin que celles-ci soient partie intégrante de la transition juste.

L'expérimentation « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » est un autre exemple de bonne pratique en matière d'emploi. Cette initiative, lancée en 2017 par ATD Quart Monde et des associations partenaires en France, s'appuie sur trois convictions fortes : personne n'est inemployable; les personnes sans emploi depuis longtemps ont des compétences ; des emplois existent parce qu'il existe de nombreux besoins non satisfaits. L'approche associe les chômeurs de longue durée des territoires concernés et les autorités à différents niveaux (État, collectivités territoriales, commune ou quartier) dans une forme de coopération innovante visant à créer des emplois dignes, écologiques et durables. Ces emplois sont pensées avec les personnes privées d'emploi, à partir de leurs compétences et de leur connaissance des besoins du territoire. Une attention particulière est portée au soutien aux politiques publiques émergentes dans le lien social et la transition écologique.

L'éventail des emplois créés et pourvus est large : la gestion des déchets, le recyclage, les soins à la personne, les services aux personnes isolées, le « circuit court », les commerces de proximité, etc. Trois quarts du salaire de chaque emploi créé proviennent des fonds réservés aux allocations chômage, le reste provient du chiffre d'affaires généré. À la mi-2019, l'expérience a créé 800 emplois et aidé 11 entreprises à recruter de nouveaux employés. Menée actuellement dans 10 localités, l'initiative sera étendue à quelques dizaines d'autres en 2020-2021.

À l'heure où les «communs» reviennent dans le discours politique, le projet « Territoire zéro chômeur de longue durée» a vocation à faire instaurer par et pour un ensemble d'habitants un « bien commun » d'un nouveau genre : l'emploi. (Pour plus de détails, voir https://frama.link/eJNOS1tV et https://www.tzcld.fr/).

4. Logement et performance énergétique des bâtiments

Plusieurs pays en Europe ont adopté des législations concernant les logements à haute efficacité énergétique. Les personnes en situation de pauvreté vivent souvent dans des bâtiments de mauvaise qualité et aux performances énergétiques déplorables. Cependant, les solutions - travaux d'isolation, appareils peu énergivores, installation de panneaux photovoltaïques ou d'une pompe à chaleur - ne sont pas abordables pour elles. Les actions de soutien aux économies d'énergie sont souvent difficiles d'accès. Les subventions nécessitent un préfinancement des investissements, tandis que les déductions fiscales ne s'appliquent pas aux groupes de population à faible revenu. En Belgique, par exemple, diverses organisations ont développé des systèmes qui permettent un financement par tierce partie pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des ménages à faible revenu.

Un exemple de bonne pratique est le projet ASSIST2GETHER mis en place par le Réseau EAPN (European Anti Poverty Network). Parmi ses activités, des «Home Energy Advisors» formés aux aspects sociaux, de communication et techniques fournissent aux consommateurs vulnérables des conseils sur l'efficacité énergétique et facilitent leur accès aux mesures d'accompagnement. Le projet rassemble et produit également des connaissances sur les problèmes de vulnérabilité des consommateurs et de précarité

énergétique dans tous les pays d'Europe. (Pour plus de détails, voir https://www.eapn.eu/assist2gether-energy-poverty-project/)

5. Obsolescence programmée et cycle de vie des produits

Un exemple de bonne pratique est ECCOFOR à Dole, en France. C'est d'abord une école de production où les étudiants peuvent acquérir des compétences de vulcanisation/réparation de pneus et de soudure/métallerie. Ayant également le statut d'entreprise, ECCOFOR a pour vision que le recyclage et la réutilisation des matériaux, la prévention des déchets et les économies de ressources - contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (ODD 13), entre autres - sont des outils de développement économique et social durable.

L'ECCOFOR a pour particularité d'accueillir les jeunes décrocheurs et les réfugiés mineurs non accompagnés. Le certificat de qualification professionnelle qu'elle délivre est également un atout essentiel pour l'inclusion des jeunes non scolarisés et disposant de moins d'atouts pour trouver un emploi sur le marché du travail. Pour ECCOFOR, l'ambition d'une transition juste pour tous, ne laissant personne de côté est possible. (Voir http://www.eccofor.fr/fr/association-eccofor-dole.php)

6. S'engager avec les personnes vivant dans la pauvreté pour construire une transition juste et réaliser les ODD.

"On entend souvent dire que les pauvres ne se soucient pas de la durabilité, qu'ils essaient chacun de survivre et que cela ne va pas plus loin. C'est absolument faux ! Nous devons revendiquer notre place dans ce débat-là et y apporter notre contribution propre. Car nous, nous savons à quoi conduit le modèle de croissance, puisque nous en subissons les conséquences et que nous en souffrons. Il faut le faire comprendre clairement parce qu'on ne nous considère que comme des personnes qui n'apportent rien et qui coûtent très cher à la société". (Extrait de la Conclusion du rapport 2018-2019 du service Combattre la pauvreté, l'insécurité et l'exclusion sociale, Belgique⁷).

Les personnes en situation d'extrême pauvreté sont les premières à agir au sein de leurs communautés en réponse aux changements climatiques et aux défis environnementaux. Mais leurs efforts et leur expérience passent inaperçus, leur capacité à contribuer positivement aux solutions est négligée. Elles ne sont pas reconnus comme des moteurs de changement. Il leur est difficile de faire entendre leur voix dans les instances internationales à travers des mécanismes de représentation tels que les Grands groupes (*Major Groups*) à l'ONU ou les Collèges (*Constituencies*) de la société civile dans le cadre de la CCNUCC.

Les recommandations :

Au plan politique:

- ➤ Veiller à ce que les termes «acteurs» et «parties prenantes» soient compris comme incluant les personnes en grande pauvreté. Elles font parties des populations les plus impactées par le changement climatique et les dégradations environnementales et qui subissent également les effets négatifs des stratégies et mesures de riposte à ces défis écologiques qui ne les prennent pas en compte.
- ➤ Veiller, par conséquent, à ce que les mesures pour améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information, telles qu'elles sont énoncées à l'article 6 de la CCNUCC et réaffirmées à l'article 12 de l'Accord de Paris, atteignent les personnes en situation de pauvreté et les impliquent en tant que parties prenantes et partenaires à part entière.

Au plan des actions mises en œuvre :

➤ Les contributions déterminées au niveau national (CDN) devraient inclure des dispositions et des budgets fléchés vers les populations les plus vulnérables, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté, en veillant à ce qu'elles bénéficient de programmes de formation et de création d'emplois dans le contexte de la transition vers une économie verte.

- > Garantir l'accès des personnes vivant dans la pauvreté aux avancées scientifiques et aux technologies⁸ à même d'améliorer l'efficacité énergétique et la qualité de leur logement.
- Les États devraient mettre en place des socles de protection sociale, tel qu'il est stipulé à la cible 10.4 de l'Agenda 2030, afin d'amortir les conséquences des changements liés aux métiers et à l'emploi.
- ➤ Dans les restructurations pour une "économie verte", il est important que les gouvernements, les représentants des travailleurs et des employeurs collaborent avec les organisations de la société civile afin de s'assurer que les politiques et programmes de transition écologique contribuent à une plus grande justice sociale et à l'élimination de la pauvreté.

ATD Quart Monde (Agir tous pour la Dignité) Quart Monde est un mouvement de solidarité avec et entre les familles les plus exclues du monde. Fondé en 1957 en France par Joseph Wresinski, ATD Quart Monde, actif dans 34 pays, rassemble des personnes de nationalités et de milieux sociaux différents. Dans le but de ne laisser personne de côté, tous nos projets sont conçus et programmés avec des personnes vivant dans la grande pauvreté et visent à faire entendre leur voix ans toutes les sphères de décision, y compris au niveau international.

¹ Cadot E., Spira A., (2006). *Canicule et surmortalité à Paris en août 2003 : Le poids des facteurs socio-économiques*, en ligne. Résumé en anglais disponible.

² Black, R., and Collyer M. (2014). Populations 'trapped' at times of crisis. FMR 45 Forced Migration Review, online

³ Voir l'intégralité de l'histoire : <u>https://www.atd-quartmonde.org/barclay-et-cyndie/</u>

⁴ UN-HABITAT, OHCHR, UNPFII, ECLAC and IOM, 2007. Report of the International Expert Group Meeting on Urban Indigenous Peoples and Migration, Santiago de Chile. Disponible <u>online</u>

⁵ Olson M.G., Stornelli K., Victoire Marie., (2012). Not Meant to Live Like This – Weathering the Storm of Our Lives in New Orleans. ATD Fourth World Publications. Disponible online

⁶ Raworth, K., Wykes, S, and Bass, S. (2014). Securing social justice in green economies: a review and ten considerations for policymakers. IIED Issue Paper p4. Disponible en ligne

⁷ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2019). *Durabilité et pauvreté - Contribution au débat et à l'action politiques*. Rapport bisannuel 2018-2019. Bruxelles. Disponible online

⁸ Mouvement International ATD Quart Monde et Franciscans International (2015). <u>Faire des droits de l'homme une réalité pour les-personnes qui vivent dans l'extrême-pauvreté</u>, p.25 et p.41.